

Exercice TechnoCom

Objectifs : Etre capable d'identifier et de mémoriser les structures de base et les principales composantes d'un bilan comptable.

Les montants des éléments constituant l'inventaire du patrimoine de l'entreprise TECHNOCOM au 31-12-20xx sont les suivants :

Capital	1 000 000	Stocks matières premières	180 000
Caisse	45 000	Matériel industriel	800 000 (1)
Emprunt à la banque	640 000	Dettes fournisseurs	680 000
Matériel de transport	800 000 (1)	Réserves	500 000
Créances clients	560 000 (2)	Dette Sécurité sociale	90 000
Effets à payer (aux fournisseurs) (a)	260 000	Dépôts et cautionnements	80 000
Dette fiscale	35 000	Brevet de fabrication	380 000
Effets à recevoir (des clients) (b)	360 000	Stocks de produits finis	220 000 (2)
Banque (montant des dépôts)	125 000	Report à nouveau	-30 000
Valeurs Mobilières de Placement	80 000 (2)	Participation dans filiale	120 000
Outillage industriel	150 000 (1)	Mobilier de bureau	120 000 (1)
Provisions pour risques	50 000	Resultat de l'exercice 20nn	?

(a) Ce sont des dettes que l'entreprise doit à ses Fournisseurs sous la forme d'effets de commerce : à regrouper dans "**Dettes Fournisseurs**" (et comptes rattachés)

(b) Ce sont des créances que nous devons aux clients sous forme d'effets de commerce négociables en banque : à regrouper dans "**Créances Clients**" (et comptes rattachés)

- (1) Les éléments de l'actif immobilisé sont affichés à leur valeur d'origine (ou coût historique). Or, certains actifs perdent tout à fait naturellement de la valeur avec le temps et l'usage. La moins-value qui en résulte est prise en compte chaque année par le calcul de l'AMORTISSEMENT. La somme des amortissements est à déduire de la valeur d'origine de l'élément d'actif concerné pour déterminer sa valeur comptable nette au jour du bilan.
- (2) Les éléments de l'actif peuvent aussi supporter le risque de pertes de valeur potentielles (stock abimé dévalorisé, client débiteur en difficulté qui risque de ne jamais payer sa dette à l'entreprise, perte de valeur sur un placement boursier, etc). Bien que la perte potentielle ne soit pas encore « consommée », l'entreprise est autorisée à l'anticiper et à en déduire à l'avance le montant prévisible de son résultat (imposable). Anticiper ainsi des pertes à venir, probables mais pas encore réalisées (constatées), en les ajoutant quand même aux charges consommées de l'entreprise se dit « passer des PROVISIONS » (principe de "prudence" en comptabilité).

Les amortissements (1) cumulés (des années passés) pour les immobilisations concernées sont les suivants :

- Brevet de fabric. : 140 000 - Outillage industriel : 80 000 - Matériel industriel : 220 000
- Mobilier de bureau : 45 000 - Matériel de transport : 180 000

Ces amortissements, ou moins-values constatées depuis l'acquisition des immobilisations concernées, doivent être retranchés de la valeur d'origine ou "coût historique" (colonne "Brut") pour obtenir la valeur nette (colonne "Net") au jour du bilan.

Les provisions passées au titre des dépréciations d'actifs circulants (2) concernent les éléments suivants :

1°) Les créances clients : un client qui doit 80 000 à l'entreprise est en cessation de paiement ! L'expert comptable de l'entreprise pense qu'elle risque de ne jamais recouvrer sa créance et lui conseille de la provisionner (anticiper la moins-value potentielle) intégralement.

